

Diminution de l'antibiorésistance en médecine vétérinaire en France dans le cadre des politiques publiques (plans Ecoantibio)

Jean-Yves MADEC

Résumé

L'antibiorésistance est considérée par l'OMS comme un problème majeur de santé publique; en France, elle serait responsable de plus de 12500 décès par an. Malgré certains succès des plans antibiotiques lancés en médecine humaine au début des années 2000, la situation n'est toujours pas maîtrisée. Par ailleurs, considérant les propriétés de transmissibilité et de co-sélection de l'antibiorésistance, ainsi que l'évidente interdépendance des êtres vivants, une lutte efficace contre l'antibiorésistance ne peut ignorer l'usage des antibiotiques dans le secteur animal. C'est ainsi que de son côté en 2012, la médecine vétérinaire a lancé le plan EcoAntibio 1 (2012-2016), qui a permis une forte diminution de l'utilisation des antibiotiques et de l'antibiorésistance chez l'animal. Notamment, une réduction de 37% de l'exposition cumulée des animaux aux antibiotiques (toutes familles confondues), et d'environ 80% de celle aux antibiotiques dits d'importance critique pour l'Homme (céphalosporines de dernières générations et fluoroquinolones) a été obtenue en 5 ans. Désormais, suite à la coordination en 2015 par le Pr Jean Carlet d'un groupe de travail ad hoc sur les enjeux et solutions face à l'antibiorésistance, qui s'est traduit par l'adoption d'une feuille de route interministérielle par le Premier Ministre fin 2016 (qui englobe le 2ème plan Ecoantibio (Ecoantibio 2, 2017-2021)), la prise en compte de la question de l'antibiorésistance dans les politiques publiques s'inscrit dans une vision intersectorielle, dite One Health. Cette vision inclut aussi le champ environnemental, où des défis restent entiers, tels que les effets de la dispersion des résidus d'antibiotiques ou des bactéries antibiorésistantes dans l'eau et les sols, ou la co-sélection de l'antibiorésistance par des molécules non antibiotiques (détergents, biocides, métaux lourds, ...).

Dans ce domaine, deux expertises scientifiques ont été lancées en 2018, l'une pilotée par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, l'autre par l'ANSES, dont les conclusions sont ou seront prochainement disponibles.